



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité, en vertu de l'article 148 du Code municipal, concernant le contenu du calendrier des séances du conseil pour l'année 2024.

Les séances ordinaires du conseil se tiendront au Centre municipal situé au 221 rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka à 19h30 aux dates suivantes :

<i>16 janvier 2024</i>	<i>13 février 2024</i>	<i>12 mars 2024</i>	<i>19 avril 2024</i>
<i>14 mai 2024</i>	<i>11 juin 2024</i>	<i>9 juillet 2024</i>	<i>20 août 2024</i>
<i>10 septembre 2024</i>	<i>8 octobre 2024</i>	<i>12 novembre 2024</i>	<i>10 décembre 2024</i>

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 22 novembre 2023

Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le 22 novembre 2023, l'avis ci-annexé en en affichant une copie aux endroits suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal
et

Bibliothèque Maxime Raymond

et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22 novembre 2023.

Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier